



Gestion et Exploitation des Réseaux, Intermodalité et Coordination
en faveur d'une Aide aux Usagers Lors des Transports

Protocole de mise en œuvre du projet GÉRICAULT

Entre

L'État, ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie, représenté par Monsieur Pierre-Henry MACCIONI, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

ci-après dénommé « l'État »,

Le département de Seine-Maritime, représenté par Monsieur Didier MARIE, président du Conseil général,

ci-après dénommé « le département 76 »,

La communauté de l'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA), représentée par Monsieur Frédéric SANCHEZ, président de la CREA,

ci-après dénommée « la CREA »,

La ville de Rouen, représentée par Monsieur Yvon ROBERT, maire de Rouen,

ci-après dénommée « la ville de Rouen »,

La société des autoroutes Paris-Normandie (SAPN) représentée par Monsieur Philippe FENAIN, directeur de l'exploitation de la SAPN,

ci-après dénommée « la SAPN »

et

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR), représenté par Monsieur Philippe DEISS, directeur général du GPMR,

ci-après dénommé « le GPMR ».

Vu

- la délibération du conseil communautaire de la CREA en date du XXX,
- la délibération du Conseil général de la Seine-Maritime en date du XXX,
- la délibération du conseil municipal de la ville de Rouen en date du XXX.

Préambule

Les déplacements sur l'aire urbaine de Rouen-Elbeuf sont nombreux et supportés par un maillage de réseaux particulièrement complexe.

Une partie de ces déplacements s'effectue via les réseaux routiers et de transports en commun qui appartiennent à plusieurs intervenants (l'État, le département 76, la CREA, la ville de Rouen, etc.). Le trafic routier est caractérisé par une importante proportion d'échanges, mais également un fort volume de transit résultant de la concentration des franchissements de la Seine sur le périmètre d'étude.

Le projet GÉRICULT a pour ambition d'offrir aux personnes en déplacement des services intelligents et performants, fondés sur l'optimisation des réseaux existants.

Article 1 : objet du protocole

En 2009, lors des premières réflexions sur une meilleure coordination de la gestion de la circulation et des transports au sein de la zone urbaine de Rouen-Elbeuf, il est apparu nécessaire de déployer de nouveaux équipements de gestion du trafic. De plus, le renforcement des relations entre les partenaires ressortait comme une évidence pour atteindre cet objectif général.

Les signataires de ce protocole se sont engagés dans une collaboration technique autour de l'élaboration de l'avant-projet d'un système de gestion dynamique du trafic et d'aide aux déplacements dénommé « projet GÉRICULT ». Ce système regroupera à terme un ensemble de dispositifs destinés à organiser, réguler et coordonner les déplacements sur les réseaux de transport de la zone urbaine de Rouen-Elbeuf.

Au-delà des éléments matériels (panneaux d'information en temps réel, caméras, liaisons télécom, etc.), qui sont les plus visibles pour les usagers, ce système repose sur la mise en place d'outils de coordination entre les différents exploitants.

Afin de formaliser les démarches en cours et de préparer les phases ultérieures de mise en œuvre du projet, le présent protocole a pour objet de préciser les engagements des partenaires.

Article 2 : engagements des parties

Les signataires du présent protocole s'engagent à :

- A) participer aux réflexions techniques de la définition du projet GÉRICULT,
- B) s'inscrire dans les principes de déploiement d'équipements et de systèmes issus des réflexions techniques,
- C) mettre en œuvre des mesures coordonnées de gestion du trafic,
- D) échanger des données avec les partenaires conformément aux choix définis dans le projet GÉRICULT,
- E) participer à l'évaluation *a priori* et *a posteriori* du projet GÉRICULT,
- F) participer à l'élaboration des conventions bilatérales établies ultérieurement et nécessaires à la bonne gestion du système déployé.

A) Participer aux réflexions techniques de la définition du projet GÉRICAUT

L'objectif du projet est d'offrir de nouveaux services aux usagers en déplacement sur la zone urbaine de Rouen-Elbeuf. Ce projet nécessitant une large coopération tout au long de son élaboration, les partenaires du présent protocole s'engagent à :

- fournir les éléments techniques nécessaires à la bonne réalisation des études relatives au projet ;
- participer aux différentes réunions de travail sollicitées par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre ;
- participer aux comités techniques définis à l'article 3 du présent protocole.

B) S'inscrire dans les principes de déploiement issus des réflexions techniques

L'organisation, la régulation et la coordination des déplacements nécessitent, de la part des partenaires, la mise en place de nouveaux dispositifs. Pour garantir une pleine efficacité du projet GÉRICAUT, il est convenu que les partenaires s'engagent à :

- participer à la mise en œuvre des équipements relevant de la responsabilité de chacun ;
- s'inscrire dans la cohérence recherchée dans le cadre du projet GÉRICAUT ;
- veiller à l'interopérabilité entre les différents systèmes des partenaires et les nouveaux équipements déployés.

C) Mettre en œuvre des mesures coordonnées de gestion du trafic

Le projet GÉRICAUT s'appuie sur le déploiement d'équipements de terrain mais également sur une meilleure coordination des différents acteurs intervenant sur la zone d'étude. Cette coordination fait partie intégrante du projet et se traduit concrètement par l'élaboration de mesures coordonnées de gestion du trafic à l'échelle de la zone urbaine de Rouen-Elbeuf. Aussi, pour atteindre cet objectif les partenaires s'engagent à :

- participer à la réflexion commune pour l'élaboration de mesures de gestion du trafic dans le cadre de situations problématiques, récurrentes et non récurrentes ;
- mettre en place une organisation interne permettant l'appropriation et la mise en œuvre des mesures de gestion, dans la limite des possibilités de chaque partenaire.

D) Échanger des données avec les partenaires conformément aux choix définis dans le projet GÉRICAUT

Le système GÉRICAUT repose sur une mise à disposition commune des données des différents partenaires. Ces échanges permettent à chacun d'avoir une vision globale de la situation des différents réseaux de transport. De même, la mise à disposition d'une information partagée auprès du public implique des échanges de données. Pour répondre à ces différents objectifs, les partenaires s'engagent à :

- mettre à disposition les données concernant les événements d'exploitation sur leur réseau en temps réel, nécessaires à une gestion coordonnée des déplacements et identifiées dans le cadre du projet GÉRICAUT ;
- communiquer les données nécessaires à l'information du public (temps de parcours, perturbations, etc.).

E) Participer à l'évaluation *a priori* et *a posteriori* du projet GÉRICULT

Le projet GÉRICULT introduit de nouveaux outils d'exploitation des réseaux de transports qui permettent de mieux gérer les infrastructures existantes. Un tel projet nécessite d'évaluer son impact avant toute mise en application et après sa mise en place. Pour ce faire, un certain nombre d'indicateurs sont suivis tout au long de la vie du projet. Afin de mener à bien cette évaluation continue, les partenaires s'engagent à :

- recueillir les données nécessaires au suivi des indicateurs,
- assurer un archivage interne de ces données durant toute la durée de l'évaluation,
- autoriser l'entité en charge de cette évaluation à disposer des données évoquées ci-dessus, selon la périodicité définie dans le cadre de la démarche d'évaluation.

F) Participer à l'élaboration des conventions bilatérales établies ultérieurement et nécessaires à la bonne gestion du système déployé

L'efficacité du projet GÉRICULT repose sur une répartition adaptée et formalisée des rôles de chacun. Ainsi, pour garantir le bon déroulement du projet tant en phase d'élaboration qu'au cours de sa mise en œuvre, les partenaires s'engagent à participer aux réflexions nécessaires à la mise en place de conventions particulières définissant les rôles de chaque partenaire dans la gestion du système. Celles-ci seront élaborées une fois que les fonctionnalités du système auront été établies.

Article 3 : comité technique et comité de pilotage

Le pilotage de la phase projet est assuré par l'État, représenté par la direction interdépartementale des routes nord-ouest, selon les principes de gouvernance précisés ci-après :

- *un comité technique* a pour mission le suivi de la réalisation des études puis de la mise en œuvre du projet GÉRICULT. Ce comité technique est composé des partenaires signataires du présent protocole ;
- *un comité de pilotage* a pour mission la validation des orientations stratégiques du projet et le suivi de sa mise en œuvre. Le comité de pilotage est présidé par l'État et constitué de représentants des organes décisionnels des différents membres du comité technique.

Article 4 : durée et validité du protocole

Le présent protocole entre en vigueur à partir de la date de notification à l'ensemble des signataires.

Si l'un des signataires ne souhaite plus adhérer au présent protocole, il le notifie avec un préavis de dix mois, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'ensemble des autres partenaires. Le désistement de l'un des partenaires n'implique pas la résiliation du protocole : celui-ci continue de s'appliquer aux signataires n'ayant pas manifesté leur intention de se désengager.

Article 5 : notification

Le présent protocole est établi en six exemplaires originaux. Il est notifié, par l'État, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des signataires.

Rouen le,

Rouen le,

Le

Le

Rouen le,

Rouen le,

Le

Le

Rouen le,

Rouen le,

Le

Le

